

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-02-02-02

Date de convocation : 16 janvier 2026

Date d'affichage : 04 février 2026

INTENTION DE JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE BIETIGHEIM

Nombre d'élus : 27

Présents : 21

Représentés : 3

Votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le 02 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marie-Hélène HUCHET, Dominique SERVAIS, Salvador-Jean LUDENA, Sylvie HAUFF, Marc TIMSIT, Audrey de FORNEL, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Roch DOSSOU, Pauline LACLEF, Dominique JAILLON, Loïc FLICHY, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Morgane LAMBLIN

Absents ayant donné pouvoir : 3

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Absents : 3

Géraldine LARDENNOIS

Frédéric RAVEAU

Christophe VAN DER WERF

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1115-1 et suivants ;

CONSIDÉRANT les travaux de l'Amicale Franco-Allemande depuis 2020 visant à créer un lien d'amitié entre une commune allemande et les villes de Noisy-le-Roi et Bailly ;

CONSIDÉRANT les échanges et rencontres intervenus depuis 2024 avec la ville de Bietigheim ;

CONSIDÉRANT le projet de serment de jumelage présenté ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** le principe d'un serment entre les communes de Bietigheim (Allemagne) et de Noisy-le-Roi.

- 2) **AUTORISE** le Maire à tout mettre en œuvre pour l'aboutissement de ce projet ;
- 3) **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférant.
- 4) **AUTORISE** le Maire à signer « Le Serment de jumelage » avec la Commune de Bietigheim.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 02 février 2026

Le Maire
Marc TOURELLE